

L'ÉTAT DES FORCES MILITAIRES DU PAYS.

M. CARVELL: J'ai reçu de nombreuses communications de la part d'un bon nombre d'officiers et de soldats s'informant de la situation quant aux pensions, traitements et ainsi de suite de ceux des membres de la milice qui sont appelés à faire du service au Canada, comparativement aux miliciens qui sont appelés à faire du service sur le continent. Le Gouvernement est peut-être en état de nous fournir quelques renseignements à ce sujet?

Le très hon sir ROBERT BORDEN: En autant que je le sache, tout cela est déterminé par la loi. Lorsqu'ils sont appelés en service actif, les dispositions de la loi de la milice relative au service actif s'appliquent à ces miliciens. Je n'ai jamais étudié particulièrement la question, mais je n'ai aucun doute que c'est là la règle qui est suivie en pareil cas.

L'ENROLEMENT A PRINCE-RUPERT.

L'hon. M. S. HUGHES (ministre de la Milice): J'ai examiné la question soulevée hier par l'honorable député de Lambton-ouest (M. Pardee), au sujet de l'officier, anciennement en commandement d'un corps à Prince-Rupert. Ce corps militaire a été débandé préalablement à sa réorganisation sur le pied d'un régiment.

L'adjutant général a envoyé une dépêche à cet officier lui donnant l'ordre d'organiser un corps militaire. Puis le commandant se rendit compte que l'officier en question n'était plus en possession de son commandement, et conséquemment, il annula l'ordre qu'il lui avait donné. L'adjutant général est maintenant à Valcartier, et je ne suis pas capable de me procurer les documents, mais si j'ai bien compris, il a adressé subséquemment un télégramme à cet officier l'informant que les soldats qu'il recruterait seraient engagés tous comme ceux des autres provinces.

LA MOBILISATION CANADIENNE.

L'hon. M. S. HUGHES: Un certain nombre de députés ont exprimé le désir très naturel de visiter le camp de Valcartier. Le camp sera bientôt achevé. Un aqueduc y fonctionne depuis avant-hier, cinq mille hommes de troupes y sont entrés hier et un autre cinq mille y entrera aujourd'hui. Il faudra équiper ces hommes; il faudra leur donner des chaussures et des uniformes de campagne. Cependant, je crois pouvoir promettre que le camp sera prêt à subir l'inspection vers le 15 septembre. Il nous

[Sir Robert Borden.]

fera plaisir alors de recevoir la visite des membres de la Chambre des communes et du Sénat, et nous nous efforcerons de leur donner tout le confort possible. Nous serons heureux qu'ils voient les choses par eux-mêmes. Nous n'avons pas honte de montrer ce qui a été fait, et je ne crois pas non plus qu'il y ait raison d'avoir honte de ce que feront nos soldats ici ou partout où ils iront en service actif.

L'hon. M. LEMIEUX: Le Nord-Canadien a-t-il une ligne directe d'Ottawa jusqu'au camp?

L'hon. M. S. HUGHES: Oui, et aussi le chemin de fer du Pacifique. Je dois dire qu'Ottawa enverra plus de douze cents hommes. Deux contingents, le 43ème et les Gardes prendront le train cet après-midi, à 4.45, à la gare Centrale, et je suis certain que les officiers seront heureux de voir les députés ou les sénateurs qui désireront être présents.

M. A. K. MACLEAN: Au cas où l'on enverrait de nouvelles troupes canadiennes à la guerre, continuera-t-on le système d'engagements volontaires, ou demandera-t-on à la milice d'y aller en corps?

L'hon. M. S. HUGHES: Je ferai remarquer que déjà plus de 100,000 volontaires se sont offerts, mais nous ne pouvons en prendre que 22,000, bien qu'on me dise que 27,000 sont en route sur les trains. Ils y montent tout simplement, et nous ne pouvons pas les empêcher. Personnellement, je suis absolument opposé à toute autre chose que le service volontaire, et je ne vois pas que la loi autorise aucunement de demander au Parlement de permettre à d'autres troupes que des troupes volontaires de sortir du pays.

M. A. K. MACLEAN: Le ministère de la Milice se propose-t-il de venir en aide aux familles de ceux qui se sont enrôlés et sont partis pour la guerre, en leur accordant autre chose que leur solde ordinaire?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: De quelle manière?

M. MACLEAN: Les familles des volontaires canadiens.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'ai déjà répondu deux fois à cette question. Voici ce que j'ai dit: Des efforts individuels sont faits dans ce sens par la corporation mentionnée dans le bill que nous avons discuté ce matin. Je crois que tout le monde conviendra qu'il serait très mal à propos d'entraver une entreprise particulière. Je voudrais qu'elle